

Section C – Règlement des différends entre un investisseur et la Partie hôte

ARTICLE 19 :	Objet	18
ARTICLE 20 :	Plainte déposée par un investisseur d'une Partie en son nom propre ou au nom d'une entreprise	18
ARTICLE 21 :	Conditions préalables pour soumettre une plainte à l'arbitrage	19
ARTICLE 22 :	Règles particulières concernant les services financiers	20
ARTICLE 23 :	Dépôt d'une plainte à l'arbitrage	21
ARTICLE 24 :	Consentement à l'arbitrage	22
ARTICLE 25 :	Arbitres	22
ARTICLE 26 :	Entente quant à la nomination des arbitres	23
ARTICLE 27 :	Jonction	24
ARTICLE 28 :	Remise de documents à l'autre Partie et participation de celle-ci	25
ARTICLE 29 :	Lieu de l'arbitrage	25
ARTICLE 30 :	Accès du public aux audiences et aux documents	25
ARTICLE 31 :	Observations présentées par une partie autre qu'une partie au différend	26
ARTICLE 32 :	Droit applicable	26
ARTICLE 33 :	Rapports d'experts	27
ARTICLE 34 :	Mesures provisoires de protection et sentence finale	27
ARTICLE 35 :	Caractère définitif et exécution de la sentence	28
ARTICLE 36 :	Sommes reçues en application de contrats d'assurance ou de garantie	28

Section D – Procédures de règlement des différends entre États

ARTICLE 37 :	Différends entre les Parties	29
--------------	------------------------------------	----